

# **Tous les Fautais vont payer la facture !**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à choisir Maître Metzner comme avocat  
**un des des plus chers de France.**

Le Conseil municipal a engagé les finances publiques dans une procédure sans en connaître  
**ni le coût ni la durée.**

La première facture, pour l'année 2010-2011 est de 100 000 € et la SMACL (assurance de la commune) ne remboursera que 16 000 €.

Une facture équivalente est annoncée pour l'année 2011-2012. Et après ?

La commune, durement frappée par la tempête Xynthia, pourra-t-elle

**supporter une telle dépense ?**

Cela revient à signer un chèque en blanc avec de l'argent public,  
**avec notre argent**

Nos taxes foncières et d'habitation ont augmenté de plus de 14 % cette année, nous devons refuser  
**une nouvelle augmentation de nos impôts**

**Ce n'est pas aux Fautais,  
victimes de la tempête Xynthia,  
de payer les dépassements d'honoraires**

*Un collectif de citoyens responsables*

Le plus rapidement possible et avant le prochain conseil municipal, manifestons notre mécontentement en remplissant le coupon ci-dessous

Coupon à déposer à la Mairie de La Faute ou à envoyer à Monsieur le Préfet de Vendée, 29 rue Delille 85 000 La Roche sur Yon

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire,

Notre commune est sinistrée et doit faire face à des dépenses imprévues pour assurer la sécurité de ses habitants et pour relancer l'économie locale.

Je refuse que mes impôts soient employés pour le paiement d'un avocat dont les honoraires dépassent largement la somme attribuée par l'assurance communale.

Je demande à Monsieur le Maire et au conseil municipal de revenir sur cette décision et de choisir un cabinet d'avocat compatible avec la somme allouée par la SMACL.

NOM : .....

Adresse : .....

La Faute sur Mer le .....

Signature : .....

**Extraits du conseil municipal du 16 novembre 2011 :**

**Le Maire :**

« Le CM après en avoir délibéré prend acte de la nomination de Me Olivier Metzner afin de représenter Monsieur le Maire dans le cadre des procédures prises à son encontre faisant suite à la tempête Xynthia et accorde à monsieur le Maire le bénéfice de la protection fonctionnelle.

.....

**Une adjointe:**

Je voudrais savoir si déjà, on sait quel est le montant des honoraires de Maître Metzner

Je voudrais savoir aussi s'il y a déjà une facture qui a été payée

Je voudrais savoir combien la SMACL (*assurance de la commune*) va prendre

.....

**Le Maire**

Pour l'instant, on n'a pas payé de facture. La première facture est aux alentours de 99 000 €

Sachant que la SMACL nous remboursera normalement 16 000 € la première année

..... ça c'est le montant de l'exercice 2010-2011

.....

**Une adjointe:**

Est-ce qu'on peut limiter aujourd'hui cet accord (il n'est pas question de ne pas te soutenir) à la première instance ? S'il y a appel, on prendra une décision et après s'il y a cassation.

100 000 € et il n'a pas encore plaidé. 100 000 € pour préparer un dossier, ça veut dire qu'on va s'orienter vers 200 000 € au bout du compte. ....

Est-ce que la commune va supporter une charge pareille ?.....

On ne peut pas voter aujourd'hui sans savoir qu'on engage des finances publiques, le contribuable dans une procédure qui va durer longtemps.

A part ça, je suis pas contre mais il faut qu'on le fasse bien en se disant qu'on s'engage pour longtemps... et pour cher.....

.....

**Le Maire**

Bon, ben qui est contre la délibération ? Qui s'abstient ?

**Résultat :** abstentions : 3 voix                      pour la nomination de Me Metzner : 11 voix